

Commission Enseignants & Examineurs
FORMATION DES FORMATEURS DES EXAMINATEURS

***LA PLACE DES ARMES.**

La règle de base : « les armes doivent être faciles d'accès ».

- ✓ Dès qu'il est appelé, le candidat place ses armes à l'endroit que le jury aura préalablement indiqué (en fonction de la configuration du lieu).
- ✓ Il porte ses armes avec la main droite (signe de paix, donc de respect vis-à-vis du Kamiza ou jury). Il les déposera directement avant de se placer lui-même.
- ✓ Si un seul jury : elles seront placées sur le côté, lames et pointes opposées au jury.
Si plusieurs jurys : devant la table, à côté, lames et pointes opposées au jury.
(Le candidat aura été formé pour connaître les différentes places possibles, afin d'éviter toute hésitation).
- ✓ Les armes seront manipulées avec conscience. (Ne jamais les enjamber).

NB : Les différentes situations seront étudiées avec précision durant les stages (formation Examineurs, Enseignants, écoles des cadres, préparation aux grades Dan, afin que le candidat soit à même de démontrer qu'il possède une juste perception du sens que revêtent les armes dans notre école.

● * * * * *